

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0029239

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1257 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOURICHI Mohamed

Date de naissance :

15 08 1950

Adresse :

Lot Haj Fatih Zone 4 N° 15 onta. 0871

Tél. : 0662 1617 30

Total des frais engagés : 20.50, 00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. N. RIAH
Ophtalmologue
Rés Habiba 78, 2ème étage,
Rue Hassan II - Casablanca

Date de consultation : 12 09 2023

Nom et prénom du malade : Bourichi Mohamed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Connexion optique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 24/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12-03-2023	2023 C.SI		250DH	 Dr. N. RIAH Ophthalmologue Rechabiba 78, Zemra El Oulemia, Bd. Hassan II - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Practicien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
BENKIA 31mm 7 GPE 4 Vol Ernakhil Erhabma Da Bouazza Casablanca Fix : 08 08 56 38 77 MR BENKIA 5028411	17/10/93					1890.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 B 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ophthalmologist (Adults and Children)

Ancienne Internist at CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Internist at CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplomé of the Faculty of Medicine of Casablanca

and the University of the Antilles-Guyane (France)

Certified in medicine and eye surgery (ophthalmology and oculoplasty)

Intraoperative巴赫拉克Center for medical and surgical treatment of eye diseases

Resident at the Eye Center of the University of Paris

Bouanit - France

Medical certificate from the Eye Center of Paris

Diploma of the Faculty of Medicine of Paris and the University of Paris



Casablanca, le :

N. Riahi

Bonich

Mohamed

• Lunettes de protection

Prisme, V =

BENKIA HAJAR
31mm 7 GPE 4 Lot Ennakhil
Errachidia Dar Bouazza
Casablanca
Fix : 08 08 56 38 77

• Lunettes anti-ultraviolets,
lentilles bleu, indice fin

$$\text{D} = -1,75 \text{ D} - 2,00 \text{ A} = 175^{\circ}$$

$$\text{DC} = -0,75 \text{ D} - 2,25 \text{ A} = 5^{\circ}$$

• Lentilles d'assuver bon entrage

Address: 78, 2nd floor, El Haj Fateh Street - Oulfa - Casablanca

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca

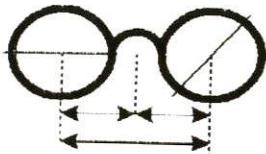
NO.21632

NAME: Huvitz Co.,Ltd.

+82-31-442-8868

DATE:2023/10/18 20:04

LENS:SUNGGLASSES



<RIGHT> <LEFT>

SPH: -1.75 SPH: -0.75

CYL: -2.50 CYL: -2.25

AXS:180° AXS: 49°

PSM:I 0.03 PSM: 0.03

U 0.00 U 0.00

=====

HLM-7000

BENKIA OPTIQUE

OPTICIEN OPTOMÉTRISTE
SPÉCIALISTE



HAJAR

7 Op, Annakhil Rahma -Etage MG Appt 3, Imm MG 3GH 4 - Casablanca

RC : 444374 / IF : 48502654 / CNSS : 2826225 / Patente : 32963443
ICE : 002721244000032

FACTURE N° 05294

Casablanca, le 17/10/2023

M BOURICHE MOHCIWE

Docteur : W. RAH

Monture : OPTIQUE 800.00

Verres : ALMUNIQUE AR 500.00

VL	OD :	(175 + -250) -175	500.00
	OG :	(50 + -25) -0.75	500.00
ADD
VP	OD :
	OG :

Total : 1800.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Chèque à l'ordre de Benkia Optique

Signature et Chachet

BENKIA HAJAR
3 Imm 7 GPE 4 Lot Ennahar
Errahma Dar Bouazza
Casablanca
Fix : 08 08 56 38 77

HAJAR BENKIA
INPE: 095028411